

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 15 avril 2026 à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 02 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

**Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Elodie PEREZ, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Monsieur Manuel DEFORES, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Alicia RIEU à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Anthony BLOYET à Madame Françoise OLIVE, Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Filiz KWIATKOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Madame ANDREU Véronique

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

**2026-029 FINANCES : Budget primitif 2026-Budget principal de la Commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**ADOPTE**

Votants : 27	Abstentions : 0	Exprimés : 27	Pour : 21	Contre : 6
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2026 de la Commune en rappelant le débat d'orientation budgétaire de la séance du conseil municipal du 18 février 2026. Il explique qu'une note doit être également présentée avec pour objectif d'argumenter le budget primitif 2026, en mettant en lumière les priorités de la commune.

Son élaboration s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- Maintenir un service public et un cadre de vie de qualité ;
- Investir dans les infrastructures nécessaires au bien-être des habitants et à leur sécurité ;
- Respecter les règles d'équilibre budgétaire et maîtriser la dette.

Il précise également qu'il est proposé de voter les budgets sans les résultats reportés 2025 ni les RAR. En effet, les CFU seront votés en Juin 2026 ainsi que les Budgets supplémentaires pour intégrer ces informations.

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE GÉNÉRALE

### 1. Dépenses réelles de fonctionnement

Le Budget primitif 2026 prévoit des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à un total de 6 898 400 €. Ce montant est sensiblement identique à 2025, confirmant la volonté des élus maîtriser les dépenses de la Ville. Le contexte économique et financier étant compliqué, la commune sécurise ses achats dans une stratégie de prospective et d'optimisation.

#### Détails des dépenses et évolution par rapport au Budget 2025

Le Budget primitif 2026 de la commune est construit dans une logique de stabilité globale, avec un niveau de dépenses et de recettes de fonctionnement quasi identique à celui de l'exercice 2025.

Cette stabilité s'inscrit dans une trajectoire de gestion visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service public.

Toutefois, des ajustements significatifs sont opérés à l'intérieur des chapitres budgétaires, traduisant une politique d'optimisation des ressources.

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : baisse de – 4.1 %**

- maîtrise des fluides et énergie via rénovation énergétique et sobriété
- optimisation des fournitures via du sourcing de fournisseurs, gestion de stocks et mutualisation entre les services
- baisse entretien des terrains (régie)
- réduction prestations extérieures (compétences internes)
- baisse télécom (renégociation et réduction lignes)
- baisse nettoyage (nouveau marché public)

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel : baisse de -2.2%**

Stratégie : maîtrise de la masse salariale, recrutement ciblé, non-remplacement systématique des absences courtes.

#### **Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Maintien à l'identique.

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : baisse de – 6.7%**

Baisse de 43 650 €, liée notamment aux logiciels et droits d'utilisation après régularisation des fournisseurs.

#### **Chapitre 68 – Dotations / provisions**

Chapitre d'équilibre ajusté lors du budget supplémentaire.

### 2. Recettes de fonctionnement

**Chapitre 70 – Produits des services** Stabilité des recettes.

#### **Chapitre 73 – Fiscalité et reversements : baisse de – 1.5%**

+30 000 € attribution de compensation (cimetières)

-54 000 € droits de mutation (prudence)

**Chapitre 731 – Fiscalité directe locale** Stabilité.

**Chapitre 74 – Dotations et participations** Stabilité avec ajustements interne des enveloppes

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

+1 131 990 € lié au résultat reporté (75883).

#### **Chapitre 013 – Atténuations de charges**

Baisse de -40% car moins de remboursements maladie

### **3. Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement reposent sur plusieurs sources principales : un montant de **1 600 000 €** est inscrit au chapitre 27, en anticipation du résultat de clôture de l'exercice 2025, qui sera formellement arrêté lors du CFU en juin.

#### **Dotations et subventions**

- **FCTVA** : 100 000 €
- **Taxe d'aménagement** : 50 000 €

Ces recettes constituent des ressources classiques de financement des investissements communaux.

#### **Autres recettes d'investissement**

- **Chapitre 16 – cautionnements et dépôts de garantie** : 5 000 €
- **Produit de cession de terrains** : 184 000 €, correspondant à des ventes déjà actées
- **Amortissements** : 500 000 €, contribuant à l'autofinancement de la section

### **4. Dépenses d'investissement**

#### **Remboursement de la dette :**

Le chapitre 16 prévoit le remboursement du capital des emprunts à hauteur de **250 000 €**, conformément au plan d'amortissement de la dette communale.

#### **Opération 2204 – Études et avant-projets : Montant : 50 000 €**

Cette enveloppe est destinée aux études préalables, notamment :

- les études relatives au contournement de la RD630.

#### **Opération 2211 – Aménagement “Plaine de Balza” : Montant : 50 000 €**

Cette opération comprend :

- la remise en peinture et la rénovation d'équipements existants (dont le skate park ),
- le lancement des premières actions liées à l'installation d'un théâtre de verdure.

#### **Opération 2301 – Acquisitions diverses : Montant : 216 260 €**

Cette opération comprend principalement :

- des acquisitions foncières pour environ 100 000 €,
- l'acquisition d'équipements et matériels destinés aux services municipaux.

#### **Opération 2302 – Entretien du patrimoine bâti : Montant : 231 000 €**

Cette enveloppe est dédiée :

- aux rénovations de bâtiments communaux,
- notamment des travaux de toiture et d'entretien structurel du patrimoine.

#### **Opération 2303 – Voirie communale : Montant : 80 000 €**

Elle concerne :

- la signalisation,
- les travaux de voirie hors compétences communautaires.

#### **Opération 2306 – Protection des bâtiments et espaces publics : Montant : 73 000 €**

Cette opération comprend :

- la sécurisation des accès aux bâtiments communaux (badges, contrôle d'accès),

- le déploiement de dispositifs de vidéoprotection, notamment à la maison de santé et sur le secteur du Triangle.

**Opération 2308 – Rénovation énergétique : Montant : 160 000 €**

Cette opération vise :

- la poursuite de la transition énergétique du patrimoine communal,
- notamment l'installation de pompes à chaleur dans les écoles,
- et diverses actions de réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments publics.

La section d'investissement du budget primitif 2026 traduit une politique volontariste d'investissement, centrée sur :

- la **rénovation et la modernisation du patrimoine communal**,
- la **sécurisation des équipements publics**,
- la **transition énergétique**,
- et la **maîtrise de l'endettement communal**

**5. Gestion de la dette**

La gestion de la dette reste maîtrisée en 2026, avec un capital restant dû de 1 849 550.73 € au 01/01/2026 et une capacité de désendettement estimée à 2.5 ans

Tous les emprunts actuels sont à taux fixes et sans autres emprunts, la dette serait éteinte en 2036.

**6. Conclusion**

Le budget primitif 2026 de la commune de Bessières reflète une gestion équilibrée, ambitieuse et responsable. Il répond aux attentes des habitants tout en respectant les principes de maîtrise financière :

- Stabilité des taux d'imposition locaux pour préserver le pouvoir d'achat des contribuables.
- Priorisation des investissements pour optimiser les charges de fonctionnement et améliorer le cadre de vie.
- Soutien renforcé aux services publics et à la transition écologique.

Monsieur le Maire présente donc au vote le Budget comme suit :

**TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT : 6 898 400 €**

**TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 439 000 € ( hors RAR )**

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOPTER** le Budget 2026 du budget principal de la Commune comme présenté ci-dessus ;
- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNER** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Maire,**



**Cédric MAUREL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 031-213100662-20260415-DEL2026029-BF